

Tarifs et conditions

ALLOCATIONS FAMILIALES



Votre tarif est calculé en fonction du nombre de jours que vous réservez par semaine et comprend les repas bio, les couches, les produits d'hygiène...).

Vous trouverez ci-dessous le montant minimum restant à charge, après déduction de l'aide versée par la CAF ou MSA.

5 JOURS / SEMAINE

4 JOURS / SEMAINE

3 JOURS / SEMAINE

2 JOURS / SEMAINE

1 JOUR / SEMAINE

reste à charge à partir de

794,74 €

reste à charge à partir de

574,74 € par mois

este à charge à partir de

294,74 €

reste à charge à partir de

132 [€] par mois

reste à charge

66 [€] par mois

Tranche CAF 1

1720€- 925,26€ = 794,74€ à la charge de la famille

Tranche CAF 2

1720€ - 797,60€ = 922,40€ à la charge de la famille

Tranche CAF 3

1720€- 669,99€ = 1050,01€ à la charge de la famille

Tranche CAF 1

1500€ - 925,26€ = 574,74€ à la charge de la famille

Tranche CAF 2

1500€ - 797,60€ = 702,40€ à la charge de la famille

Tranche CAF 3

1500€ - 669,99€ = 830,01€ à la charge de la famille

Tranche CAF 1

1220€ - 925,26€ = 294,74€ à la charge de la famille

Tranche CAF 2

1220€ - 797,60€ = 422,40€ à la charge de la famille

Tranche CAF 3

1220€- 669,99€ = 550,01€ à la charge de la famille

Tranche CAF 1 & 2

132€ à la charge de la famille correspondant au plancher miminum fixé par la CMG (soit 15%)

Tranche CAF 3

880€ - 669,99€ = 210,01€ à la charge de la famille

66€ à la charge de la famille correspondant au plancher miminum fixé par la CMG (soit 15%)

PLAFONDS DE REMBOURSEMENTS CAF

Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) est versé par votre CAF. Son montant varie selon le nombre d'enfants à charge, et vos ressources. Un minimum de 15 % des frais reste à votre charge.

ENFANT(S) À CHARGE	TRANCHE CAF I REVENUS INFÉRIEURS À	TRANCHE CAF 2 REVENUS INFÉRIEURS À	TRANCHE CAF 3 REVENUS SUPÉRIEURS À
l enfant	21 661 €*	48 135 €*	48 135 €*
2 enfants	24 735 €*	54 968 €*	54 968 €*
3 enfants	27 809 €*	61 801 €*	61 801 €*
+ de 3 enfants	+3074€	+ 6 833 €	+ 6 833 €

^{*}Ces plafonds sont majorés de 40 % si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants.

Ces tarifs sont mensualisés sur 12 mois

et comprennent les fermetures prévues :

- Vacances été : 3 premières semaines d'août
- Vacances de fin d'année : 1 semaine à Noël
- 1 semaine de congés posée par la famille (avec un délai de prévenance d'un mois)
- Pont du week-end de l'Ascension
- Lundi de Pentecôte

Les frais de dossier s'élèvent à 70 euros par an.



L'ACCUEIL EN MICRO-CRÈCHE DONNE DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT «FRAIS DE GARDE ENFANT»

Ce crédit d'impôt s'élève à 50 % des sommes versées dans la limite de 3500€/an/enfant soit 1750€/an/enfant de crédit d'impôt en 2023.



Bien plus qu'une micro-crèche...

Les professionnels des crèches RIGOLO COMME LA VIE accompagnent chaque enfant et chaque famille **de manière individuelle** dans un cadre de vie collectif autour de notre mission : « **co-acteur du bien grandir de l'enfant en créant du lien social et au service de la parentalité » et de nos 4 grandes valeurs :**

Estime de soi

Empathie

Respect du temps Vivre ensemble

Information & préinscription



09 84 45 96 62 rigolocommelavie.fr



L'accompagnement à la parentalité

au coeur des missions des professionnels.



RIGOLO COMME LA VIE met à disposition de chaque famille, différents outils pour les accompagner au quotidien :

Café des parents
Journal des parents
Application web et mobile
WEB'ZINE et Podcasts parentalité...